



Service Habitat Logement
Maison des Services Publics (3^{ème} étage)

PREMIERE DEMANDE DE LOGEMENT OU RENOUELEMENT

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Vous souhaitez ouvrir, renouveler ou compléter votre demande de logement.

Vous trouverez ci-joint la liste des pièces à fournir.

Nous vous rappelons que votre demande de logement restera active jusqu'à sa date anniversaire, l'année prochaine, et qu'il conviendra, avant cette date, de procéder à son renouvellement. En cas de non renouvellement, votre ancienneté sera perdue.

ATTENTION, depuis le 2 novembre 2020, le numéro de sécurité social du demandeur et celui du co-demandeur doivent OBLIGATOIREMENT être renseignés sur le formulaire que ce soit pour une première demande ou un renouvellement.

POUR LE DEMANDEUR, SON CONJOINT OU CO-LOCATAIRE **DOCUMENTS PHOTOCOPIÉS**

- Un justificatif d'identité valide** : carte nationale d'identité ou passeport
- Titre de séjour** : pour les personnes ayant la nationalité étrangère.
- Livret de famille**
- En cas de séparation** : l'ordonnance de non-conciliation ou l'attestation de saisine du JAF.
- En cas de divorce** : le jugement de divorce.

- Un justificatif de domicile** :
 - Pour les locataires** : la dernière quittance de loyer.
 - Pour les propriétaires** : Facture EDF, avis de taxe foncière ...
 - Pour les personnes hébergées** : une attestation d'hébergement, une quittance et la pièce d'identité de l'hébergeant.

- Les trois dernières fiches de paie ou les justificatifs de ressources** (Pôle Emploi, RSA, indemnités journalières de la Sécurité Sociale ou dernier bilan d'activités)
- Le contrat de travail** ou attestation d'agrément pour les assistantes maternelles

- L'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019.**

- Une attestation CAF** de versement des prestations datant de moins de 2 mois.

- Carte de sécurité sociale**

- Menace d'expulsion** : Jugement de résiliation du bail, lettre de congé du propriétaire.

IMPORTANT

- Les demandeurs et co-demandeurs** doivent penser à actualiser leur numéro de téléphone et adresse email pour pouvoir être contactés.
- Les personnes en situation de handicap** doivent impérativement compléter la fiche Handicap (dernière page du formulaire).
- Les salariés d'une entreprise de plus de 10 employés** doivent se renseigner auprès de leur employeur sur la possibilité d'accéder à Al'In, la bourse au logement d'Action logement